

LE

PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

Lyon, 24 Mai 1849.

Le premier devoir de la législative.

L'Assemblée législative aura à s'occuper d'une première opération importante avant de commencer ses travaux. Elle devra d'abord faire un bon règlement.

Combien l'Assemblée constituante eût gagné de temps, combien ses discussions eussent été plus fructueuses, combien elle aurait épargné de scandales et d'angoisses à la France, si les interpellations, les mises à l'ordre du jour improvisées eussent été moins faciles ! Il ne faut pas que l'initiative parlementaire de chaque représentant soit détruite ; mais il ne faut pas non plus qu'au premier caprice, au moindre désir, il soit permis à chacun des 750 de monter à la tribune pour occuper le pays, qui de misérables chicanes personnelles, qui d'intrigues de portefeuilles à propos de politique étrangère, qui de coups d'Etat à propos d'un commissaire de police qui aurait mis son écharpe dans un banquet fraternel.

Il faut que l'opportunité de toutes ces interpellations, qui ont fondu par avalanches depuis quinze mois sur la tribune, soit examinée et jugée d'avance. Autrement la passion politique prendra toujours le pas sur les questions d'intérêt public ; autrement c'en est fait du gouvernement représentatif, qui ne résisterait pas à des assauts, à des pugilats semblables à ceux dont nous avons eu de si funestes exemples.

Nous comptons assez sur la majorité qui va se dessiner dans l'Assemblée législative, sur sa sagesse et sur son patriotisme, pour espérer qu'elle ne faillira pas à ce premier devoir, le vote d'un règlement qui concilie le droit d'initiative parlementaire avec les intérêts bien entendus de la France.

Nous recevons de nombreuses réclamations sur la manière dont se sont faites les élections de la Loire. Dans tout le département, les socialistes qui prêchent avec tant d'action la doctrine de fraternité, ont exercé des violences sur les électeurs paisibles des campagnes. L'Assemblée législative doit mettre la loyauté à l'ordre du jour dès le début. Si elle ne veut pas annuler *a priori* les élections de la Loire elle doit au moins annuler celles de MM. Baune et Duché qui n'ont passé qu'à une majorité d'une centaine de voix. Et l'article suivant, extrait de l'*Avenir Républicain*, montre jusqu'à quel excès d'audace ce parti sans pudeur a osé se porter envers une population paisible, envers un magistrat ceint de son écharpe, dans l'exercice de l'autorité la plus sacrée, celle de la présidence des élections. A Saint-Maurice, sur 550 électeurs inscrits, 211 seulement ont voté sous l'empire de la terreur occasionnée par la scène dont on verra plus bas les tristes détails. Si l'Assemblée future laisse de pareils faits se produire sans qu'elle donne à la France un haut exemple de sévérité, nous croyons que la moralité des élections en recevrait un coup mortel. La justice informe, mais ce n'est pas suffisant, nous espérons bien que l'Assemblée législative ordonnera une enquête parlementaire et que s'il est bien constaté que des menaces ont été proférées, que des violences morales ont été exercées contre les électeurs, non-seulement il y aura une répression exemplaire, mais encore que les élections de la Loire seront complètement annulées. Voici l'article de l'*Avenir Républicain* que nous reproduisons dans toute son étendue :

Une mission apostolique et socialiste à Saint-Maurice-en-Gourgois.

De graves désordres ont eu lieu à Saint-Maurice, le jour des élections. Il est permis de s'en étonner, lorsqu'on connaît le caractère paisible, les mœurs douces des honnêtes cultivateurs qui habitent cette commune.

Mais, quand la démagogie s'en mêle, les moutons de-

viennent des loups ; pour peu qu'on y ajoute une petite dose de socialisme, les frères sont prêts à s'entre-dévorer, toujours au nom de l'Evangile, dont on a singulièrement perfectionné l'interprétation, et dans le but d'améliorer la condition des travailleurs auxquels on prêche l'amour du prochain en leur donnant des coups de poing et en les menaçant de la guillotine. Il a suffi, pour jeter le trouble dans cette population ordinairement si tranquille, de quelques uns de ces apôtres de la fraternité que le socialisme stéphanois nous envoie dans les grandes circonstances pour évangéliser nos campagnes, et même nos couvents.

Dimanche matin, quatre émissaires du parti rouge arrivent à Saint-Maurice. Le vin et les mensonges aidant, ils réunissent tous les tapageurs de l'endroit, et se font une petite phalange dévouée, digne en tout point de servir sous de semblables chefs. Puis ils débutent par la prédication, comme tout missionnaire expérimenté, et nous devons leur rendre cette justice qu'il était impossible d'y mettre plus de zèle.

Pour convaincre leurs auditeurs, ils ont mis de côté, comme réactionnaire, tout scrupule de conscience, ils ont résolument sacrifié leur honneur et celui de la secte qui les avait envoyés. Le sacrifice, il est vrai, ne vaut pas la peine qu'on en parle. Ils disaient donc aux paysans qu'il était inutile de voter dans un sens favorable au gouvernement, puisque le président de la République venait d'être arrêté et renfermé à Vincennes avec ses ministres.

C'était sans doute le mot d'ordre des clubs, car cela s'est dit partout, et dans beaucoup d'endroits, avant que l'on connût la proposition de M. Ledru-Rollin contre le président de la République. C'est un indice à noter de l'entente admirable qui règne dans le parti, et de la préméditation de certaines intrigues parlementaires dont la trame est encore dans les ténèbres. Ils dénonçaient à l'indignation publique les manœuvres du curé, qui n'a pas même paru aux élections ce jour-là, et celles du maire, qui présidait tranquillement l'assemblée, et que l'estime constante et générale de ses concitoyens dédommage amplement de ces grossières injures. Ils disaient encore que la providence les avait envoyés pour désabuser des hommes que l'on conduisait à leur ruine ; qu'il fallait accepter leur liste ou ne pas voter ; que s'ils avaient d'au-

FEUILLETON DU PRÉSIDENT.

Les trois cartouches
DU GRENADIER BONTEMPS

PAR AMÉDÉE SELLIER.

VI.

Le retour de l'île d'Elbe. --- La
seconde cartouche.

Trois images ; représentant Napoléon au pont d'Arcole, la mort de Lannes et celle de Poniatowski étaient fichées également sur le mur à l'aide de quatre clous.

Outre ces engins et ces toilettes de guerre qui étaient en quelque sorte une partie de lui-même, le mobilier du sergent Bontemps était des plus modestes, et se composait d'un lit qui aurait fait honneur à un Chartreux, tant il était ascétique, d'une petite table, d'une commode en noyer et de chaises. Mais ces meubles grossiers étaient si bien frottés et astiqués que la valeur en était triplée.

Je ne suis pas content, avait continué de dire le grenadier, que je ne puisse me faire la barbe en me mirant dans le bâton d'une chaise. Malgré l'ampleur de la métaphore, on peut assurer que Bontemps tenait à prouver tout ce qu'il avançait ; car ses pauvres meubles reluisaient au soleil comme des cuirasses de carabiniers.

Les loisirs du soldat étaient nombreux, mais il savait les occuper tous utilement, et ses heures étaient rangées comme ses effets. L'esprit d'ordre s'étend à tout, et soyez persuadé que l'homme qui sait calculer son temps et ranger ses nippes est aussi l'homme qui sait le mieux pondérer ses actions, conduire ses affaires et marcher droit dans le sentier du devoir.

Les longues soirées de l'automne et de l'hiver fournissaient à Bontemps l'occasion de déployer ses qualités casanières et ses vertus domestiques. En revenant des offices avec Mme Aubry et sa fille, la bonne Mme Dallonville trouvait son feu allumé, son ménage en ordre et son diner préparé. Puis le soir une partie de dominos ou de piquet rassemblait ces quatre personnes si heureuses au sein d'une aisance bien chétive qui était presque l'indigence. Mais les vrais plaisirs du cœur ne naissent pas toujours au milieu de l'abondance, et si les richesses ont à leur ordre des voluptés sans nombre, la sobre médiocrité peut compter aussi ses heures de félicité.

La rue du Cloître était une espèce de thébaïde où deux pauvres veuves, qui connaissaient toutes les amertumes de la vie, gravissaient le chemin du ciel entre l'innocence d'une jeune fille et le dévouement d'un soldat.

Tout-à coup une commotion immense vient ébranler l'Europe, effrayer les rois et réveiller dans la France assoupie les idées de gloire et de vengeance nationale. Napoléon vient de débarquer à Cannes ; il a marché sur Paris au milieu des acclamations d'un peuple humilié et qui brûle du désir de venger sa défaite d'un jour. Le 20 mars a sonné aux Tuileries, et le captif de l'île d'Elbe devenu empereur par la consécration du peuple, après l'avoir été par la consécration de la religion, donne le spectacle sublime d'un second 18 brumaire.

Comme à la chute du Directoire, l'avènement de Bonaparte au souverain pouvoir est salué par des cris de joie ; les désastres sont oubliés, la nation tout entière ne songe qu'à les réparer ; comme en 1799, un cri unanime éclate des montagnes du Dauphiné aux rivages du Rhin et des Pyrénées aux Alpes :

« Aux armes ! »

Tout est en proie à la fièvre de l'enthousiasme à la vue du glorieux drapeau tricolore qui, de clocher en clocher, est venu se planter sur les tours de Notre-Dame de Paris. L'espérance renaît, la foi guerrière

tres représentants que les grands citoyens Trouillet et compagnie, ils verraient avant peu rétablir la *dîme*, les *corvées*, et peut-être l'esclavage.

Tout cela est bien absurde, bien pitoyable; mais la Constitution ne défend pas de dire des sottises: elle le permet au contraire, et il est bien peu d'orateurs qui refusent de profiter de cette permission. Voilà qui est plus sérieux. Un des rouges émissaires pénètre dans la salle, et s'y comporte d'une telle façon, qu'on est forcé de le jeter dehors. Alors il se place au travers de la porte, et renvoie, sans autre cérémonie, les électeurs qui se présentent l'un après l'autre. Ceux qui ne cèdent pas au prestige de son éloquence, sont forcés de plier sous le poids d'une argumentation beaucoup plus énergique. Un conseiller municipal, entre autres, est frappé par ce misérable.

Pendant ce temps-là, ses compagnons parcourent les cabarets, recrutant une troupe d'ivrognes, et viennent, à trois heures du soir, faire irruption dans la salle des élections, en vociférant des cris de mort contre le maire qui présidait l'assemblée. Ce magistrat ceint son écharpe, un des assaillants lève la main sur lui; alors commence une scène de tumulte inexprimable: l'urne est menacée; pour prévenir une lutte sanglante, on suspend les opérations électorales. Quelques bons citoyens viennent à bout d'arrêter le plus forcené de ces étrangers. Les autres prennent la fuite en lui criant: « Demeure là, nous allons chercher main-forte à Saint-Etienne, et nous reviendrons pour te délivrer et pour brûler le bourg. » Ils ne sont pas revenus, mais leur but était atteint, leur mission remplie. Ils avaient trompé par leurs discours, effrayé par leurs menaces, des hommes simples et crédules, qui ont mieux aimé rentrer chez eux sans avoir voté que de s'exposer au rétablissement de l'esclavage, ou tout au moins à recevoir des coups et des injures. Deux cents électeurs au moins, venus pour prendre part au scrutin, se sont abstenus par suite de ces manœuvres. Et voilà comment certains démocrates entendent le suffrage universel.

La justice est saisie de cette affaire. Les faits qui précèdent, et beaucoup d'autres semblables, tentatives d'intimidation, menaces, voies de fait, sont consignés dans les procès-verbaux, et seront attestés par de nombreux témoins. Nous verrons bientôt s'il est permis à quelques étrangers sans aveu de venir semer le trouble et la calomnie dans une population paisible; si l'on peut impunément empêcher des électeurs d'exercer leur droit et forcer violemment une assemblée électorale de se dissoudre.

Nous saurons d'où sont venus ces missionnaires du désordre, ces apôtres de cabaret, et quelle société occulte leur a donné ces instructions qu'ils ont si dignement remplies. Mais ce que nous savons dès à présent, c'est la déloyauté et l'imprudence de ces amis du peuple, qui promettent aux cultivateurs leur affranchissement, et qui les empêchent de force de voter; de ces réformateurs du monde, qui ne savent pour le régénérer qu'ameuter une population ivre contre d'honorables magistrats; de ces prétendus disciples de l'Evangile, qui n'ont aux lèvres que des promesses de concorde et d'amour, et qui, en attendant qu'on leur permette de faire le bonheur du genre humain, s'avouent hautement les disciples et les admirateurs de ceux qui se sont faits en 93 les pourvoyeurs de la guillotine.

Un électeur du canton de St-Bonnet-le-Château.

Après la revue du Champ-de-Mars, le président de la République a adressé la lettre suivante au général Changarnier:

« Mon cher général,
« Je vous prie de témoigner aux divers corps dont

j'ai passé la revue aujourd'hui, ma vive satisfaction pour leur belle tenue, et toute ma reconnaissance pour leur accueil sympathique.

« Avec de semblables soldats, notre jeune République ressemblerait bientôt à son aînée, celle de Marengo et de Hohenlinden, si les étrangers nous y forçaient. Et à l'intérieur, si les anarchistes relevaient leur drapeau, ils seraient aussitôt réduits à l'impuissance par cette armée, toujours fidèle au devoir et à l'honneur.

« Faire l'éloge des troupes, c'est faire l'éloge du chef qui les commande.

« Veuillez bien, mon cher général, lever les punitions pour fautes de discipline.

« Je suis heureux de cette nouvelle occasion de vous exprimer mes sentiments particuliers de haute estime et d'amitié.

« Louis-Napoléon BONAPARTE. »

Nouvelles d'Italie.

La ville de Bologne a capitulé. La capitulation est datée de la Villa Boldrini, à Bologne, le 16 mai 1849. Le cardinal-archevêque, Carlo Opizzoni, s'est rendu au quartier-général de l'armée autrichienne dans le désir de faire cesser les horreurs du siège de la ville qui était entourée de toutes parts, et qui avait déjà été bombardée pendant presque toute la journée du 15. Le cardinal était accompagné du sénateur Zanolini, de la municipalité, des commandants de tous les corps de troupe et de la garde civique.

Voici les conditions de la capitulation qui seront peut-être ouvrir les yeux aux Romains, et qui leur apprendront enfin à mieux nous connaître ou tout au moins à mieux connaître leurs propres intérêts:

1° Seront immédiatement confiées aux troupes impériales les portes San Felice, Galliera et Castiglione;

2° Toutes les pièces d'artillerie, possédées par la ville, seront de suite transportées et gardées dans le palais apostolique;

3° En seront garantes les troupes de ligne, la garde vivique et le corps des carabiniers qui, pour le moment, pourvoiront en même temps à la tranquillité et à la sécurité publiques. Les troupes régulières prêteront le serment de fidélité au souverain pontife Pie IX;

4° Toutes les autres armes, de quelque nature qu'elles soient, devront immédiatement être déposées près de la porte Castiglione, à une commission composée d'officiers impériaux et de citoyens bolognais préposés pour les recevoir;

5° Aucune personne, actuellement à Bologne, ne sera molestée par les troupes impériales pour ses actes passés;

6° L'autorité municipale de Bologne se charge d'envoyer de suite la présente convention dans les autres villes et communes des légations pour empêcher toute résistance éventuelle, et solliciter l'entière pacification du pays.

Ont signé: Le général de cavalerie, gouverneur militaire et civil de Bologne et de Ferrare, GORCZKOWSKY; Le lieutenant-maréchal commandant la division de la Romagne, WIMFEN; NAGY, co-

lonel de l'état-major général; Son éminence le cardinal archevêque CARLO OPIZZONI; ZANOLINI, sénateur; MARESCOTTI, colonel.

— Le dernier courrier de Rome nous manque; il n'est pas parvenu non plus ni à Florence, ni à Turin, ni à Gènes. On pense que ce retard peut être occasionné par quelque nouvelle attaque contre la ville.

La *Revue Indépendante* donnait, sous la date du 15 mai, les nouvelles que voici:

« Les Français sont à 4 milles, les Napolitains à 12, les Espagnols à Fiumicino. On pense que demain nous serons attaqués de tous les côtés; on compte résister partout. (*Revue de Genève.*)

D'après les derniers avis de Civitta-Vecchia, reçus par la frégate à vapeur l'*Infernal*, il paraîtrait qu'un armistice de 15 jours a été conclu entre les Français et les Romains. M. de Lesseps s'était rendu à Rome, afin de négocier avec le gouvernement de la République, et tout fait espérer que l'on parviendra à amener un arrangement sans avoir recours à l'emploi de la force. Cette solution, que tous les bons citoyens doivent désirer, ferait honneur à l'envoyé de la République française.

L'armée occupait toujours les mêmes positions.

On n'entendait plus parler des Napolitains, qui ont été battus, comme on sait, par les troupes aux ordres de Garibaldi. Ils sont, dit-on, dans une espèce de camp retranché.

Bologne a été bombardée par les Autrichiens. La population de cette ville s'est bien défendue. On dirait que les grandes puissances de l'Europe ont résolu de convertir l'Italie en un vaste désert.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le 21 mai, à 6 heures du matin, sur la place d'armes, à Turin, au milieu d'un grand appareil militaire, la sentence de mort du général Ramorino a eu son exécution.

Californie.

Le *Picayune*, de la Nouvelle-Orléans, publie une correspondance à laquelle nous empruntons les passages suivants:

« Les nouvelles de la région aurifère sont à la fois bonnes et mauvaises. Tout le pays a été, depuis le mois de novembre, enseveli sous deux pieds de neige.

« Les provisions de tout genre sont abondantes, et, par le fait, il n'en faut pas beaucoup pour fournir aux besoins de dix ou quinze mille hommes, nombre extrême auquel peut s'élever la population concentrée dans la vallée du Sacramento.

« On a trouvé beaucoup d'or dans les ravins de la Sierra-Novada. Il a été recueilli, et maintenant qu'il faut creuser la terre pour en obtenir, les gens commencent à se dégoûter. Il n'y a pas mal de roman dans tout ce qu'on raconte de la Californie. Voici l'histoire la plus véritable:

« La vallée du Sacramento est réclamée comme leur propriété par quelques vingt-huit individus qui se la sont partagée par des lignes imaginaires, sur de

se ranime. La France, fière et heureuse d'être reconquise par son héros, va sous les rayons du soleil de Marengo et d'Austerlitz se brouiller avec les rois et se réconcilier avec la gloire.

La nouvelle de l'arrivée de l'Empereur aux Tuileries s'est propagée sur tous les points du territoire avec une prodigieuse rapidité. On apprend cet événement miraculeux à Douai, et comme dans toutes les cités françaises ce retour du grand Empereur est salué par l'allégresse du peuple.

Le sergent Bontemps ne fut pas le dernier à l'appréhender.

A ce fracas de guerre, à ce cliquetis d'épées, à ce choc de pavois, mais surtout à l'aspect de ce drapeau qu'il n'a quitté qu'avec regret, le vieux guerrier frappe du pied la terre comme un coursier généreux.

Il entend de loin les fanfares, les apprêts formidables des batailles, le bronze qu'on essaie à la mort, les cris d'allégresse des conscrits et des volontaires... Son cœur bondit dans sa poitrine, sa croix semble rayonner d'un éclat mystérieux, ses blessures mêmes semblent l'inviter à leur donner des sœurs: il faut qu'il parte.

Cette résolution prise, Bontemps ne tarda pas à la mettre à exécution.

Un matin, tandis que Mme Dallonville était seule

à la messe, le sergent de grenadiers de la garde, en grande tenue, le sac au dos, les armes resplendissantes comme des soleils, la croix ornée d'un ruban neuf, entre chez Mme Aubry.

— Mme Aubry, dit Bontemps en entrant, et en portant la main à la plaque brillante de son bonnet à poils, vous comprenez bien que d'après tout ce qui s'est passé, je ne puis pas rester ici les jambes croisées comme un tailleur. On va tailler des croupières aux Anglais, aux Prussiens et aux Autrichiens, et la chose ne serait pas convenable si je n'étais pas là avec les anciens pour leur prendre mesure. Si bien donc que malgré la bonne envie que j'avais de couler le reste de mes jours auprès de Mme Dallonville, je me trouve forcé de décamper, car l'honneur parle, et c'est un citoyen aux appels duquel j'ai toujours répondu: Présent! Il faut que j'aille rejoindre Napoléon. Que dirait mon empereur, s'il apprenait que le sergent Bontemps, de la 1re compagnie du 1er bataillon du 1er régiment de grenadiers à pied de la garde, n'a pas paru à l'appel du soir?

Je viens en conséquence, Mme Aubry, et vous ma belle demoiselle, vous faire mes adieux; je ne veux pas en faire à cette chère Mme Dallonville, parce que je craindrais trop que son cœur et le mien ne battissent simultanément la chamade; ce qui ne vaudrait

rien ni pour elle ni pour moi. Continuez, ma chère Mme Aubry, à avoir bien soin de cette pauvre dame, je vous la recommande... Mais vous n'avez pas besoin de ma recommandation, n'est-il pas vrai? pour faire votre devoir d'amie, pas plus que je n'ai besoin de commandement de l'empereur pour faire mon devoir de soldat. Donnez-lui donc tous les soins imaginables et remplacez-moi auprès d'elle...

Bontemps, un peu ému, poursuivit ainsi.

— Parlez-lui souvent de son fils et un peu de moi, c'est pour venger la France et mon lieutenant tué à Montmirail que je reprends aujourd'hui le mousquet. Si les affaires tournent bien et que la paix nous arrive, je reviendrai au colombier; sinon, si nous avons encore du dessous, vous ne me reverrez plus, et j'irai rejoindre là-haut les camarades par la grande route de la vie éternelle, comme dit M. l'abbé Bloquet; je ne me sens pas le courage de voir une seconde fois l'abaissement de notre drapeau et la servitude de la France.

Le sergent s'arrêta; on voyait qu'il était attendri et qu'il se faisait violence pour paraître impassible.

Il reprit après quelques moments de silence.

(La suite au prochain numéro.)

fausses concessions obtenues du gouverneur mexicain, Michael Toren, depuis la fin de la guerre.

« Ces terres ne peuvent avoir de valeur sans population, et tout ce bruit à propos de la région aurifère a eu pour but principal d'attirer l'attention et l'émigration de ce côté des Montagneuses Rocheuses. Il y a bon nombre de déserteurs de l'armée et de la marine, qui, après s'être laissé entraîner par l'espoir de faire fortune, ont trouvé visage de bois; ils ont alors écrit pour tâcher d'arranger les choses et de revenir au bercail. Mais on n'a pas voulu en entendre parler, et la conséquence a été qu'une douzaine, tout au moins, ont été pendus pour vol et assassinat. Vous avez là le tableau de l'Eldorado californien. »

Voici ce que dit de la région aurifère et de l'état du pays une autre correspondance publiée par un journal de New-York :

« Je crois que la richesse des mines dépasse ce que l'on connaissait jusqu'ici. A en croire l'opinion générale, la terre est mêlée d'or sur une étendue de plusieurs centaines de milles, et l'on n'a pas à craindre de voir le minerai s'épuiser de plusieurs siècles. L'or a monté de 14 50 à 15 dollars l'once; on ne doit pas s'attendre à le voir baisser. Il y en a toutefois assez peu sur le marché; l'automne prochain, il en arrivera des quantités considérables.

« A San Francisco, les propriétés sont aussi chères qu'à New-York : du moins on demande tout autant. Mais il n'y a aucune maison confortable, ni personne qui veuille en établir. Il s'est fait des emprunts à 5 p. 0/0 par mois, avec hypothèque sur des terrains qui valaient 100 dollars il y a un an, et que l'on estime aujourd'hui à 10,000. »

Toutes les correspondances s'accordent à déplorer l'absence de toute administration régulière et l'anarchie qui en résulte. Elles se plaignent surtout de la persistance de la douane à réclamer des droits arbitraires, et il paraît que le commerce a pris la résolution de ne rien payer qu'après protest.

La Bourse est un peu revenue de la panique de ces jours-ci, et les détails de la revue d'hier n'ont pas peu contribué à ranimer la confiance.

Le 5 p. 0/0, qui avait fermé hier à 77 au parquet, était déjà, le soir, au passage de l'Opéra, à 80, et aujourd'hui, après des fluctuations assez vives, il ferme à 81 75, en hausse de 4 75 sur le cours de clôture d'hier.

Le 3 p. 0/0 a également regagné 4 75, et les autres valeurs se sont améliorées dans la même proportion.

On peut donc dire que la panique est arrêtée; mais la liquidation n'en sera pas pour cela moins désastreuse, car la plupart des comptes ont été liquidés hier au plus bas, et même des découverts se sont faits dans les bas prix, ce qui pourrait compromettre beaucoup de positions, si un fort mouvement de hausse, malheureusement peu probable, venait succéder à la désastreuse baisse de ces deux derniers jours.

A la Bourse, on paraît beaucoup compter sur l'énergie dont le président de la République a déjà donné de si éclatantes preuves. La revue d'hier en est un exemple frappant.

On avait dit que l'armée avait mal voté, qu'elle était mal disposée. Le président a aussitôt ordonné une revue. Il s'est présenté aux troupes, et celles-ci l'ont salué de : Vive Napoléon !

Que le président agisse toujours ainsi, et il aura la gloire d'avoir sauvé la société sapée dans ses fondements. Les affaires n'ont pas, du reste, été bien considérables, et les réalisations de bénéfices ont puissamment contribué à cette heureuse reprise. Il paraît cependant que quelques gros banquiers sont rentrés dans la route dans les bas cours. C'est un bon présage pour de meilleurs prix.

CHRONIQUE PARISIENNE.

M. Berryer, dont on avait parlé un instant comme désigné pour le ministère de la justice, n'est pas à Paris depuis la veille des élections. Il est allé passer quelques jours à la campagne pour éviter de prendre part aux négociations politiques et ministérielles.

— On dit que quelques personnes ont l'intention de présenter le nom de M. Lamartine dans les élections de Paris; ce serait un échec inévitable, car sa popularité n'est plus complètement éteinte, et celle de M. de Lamartine, jamais Paris ne le nommera.

— Nous recevons de tous les points de la France et de plusieurs villes de l'étranger, l'avis qu'on y avait répandu à une date correspondant à vendredi

dernier, jour choisi pour l'insurrection socialiste, la nouvelle qu'une grande révolution avait éclaté à Paris, que la République démocratique et sociale était proclamée et que M. Ledru-Rollin était dictateur.

Cette nouvelle propagée par les socialistes vaut bien sans doute la dépêche de M. Léon Faucher.

— Le journal de M. Ledru-Rollin et de la Montagne, en parlant de l'entrée probable du maréchal Bugeaud au ministère et s'adressant au président de la République, lui dit hautement : « Vous allez vite, M. le président, mais prenez-y garde, cette rapidité est celle d'une pierre qui roule dans un gouffre. »

Ces paroles menaçantes n'ont pas besoin de commentaire, elles expliquent nettement les intentions des socialistes à l'égard de l'élu de 6 millions de Français.

— Le gouvernement a reçu la nouvelle positive que les élections des Antilles seraient entièrement acquises au parti de l'ordre et de la modération. M. Bissette, complètement rallié à ce parti, a, dit-on, par l'influence qu'il s'est acquise sur les noirs, préparé les élections de la manière la plus certaine, et dès-lors nous avons de bonnes raisons pour espérer que M. Schœlcher sera éliminé.

— Depuis quelques jours les demandes de passeports pour l'étranger sont tellement nombreuses, que le gouvernement a, dit-on, cru devoir prendre des mesures pour combattre de la part des classes élevées une émigration dangereuse que rien ne justifie.

— Les dernières nouvelles de l'île de la Réunion nous apprennent que les enrôlements pour l'émigration à Madagascar continuaient parmi les colons. On paraissait décidé à effectuer l'expédition, malgré les menaces du gouvernement anglais de Maurice.

— Le gouvernement hongrois vient, par l'intermédiaire de son agent à Paris, de faire en France une commande considérable d'armes à feu.

— Un banquet socialiste des sous-officiers de toutes armes appartenant à l'armée doit avoir lieu incessamment, il sera présidé par le sergent Ratier, candidat élu à l'Assemblée nationale.

— Plusieurs régiments vont quitter Paris pour aller renforcer l'armée du Rhin, qui va être portée à deux cent mille hommes avec trois cents pièces de canon.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 21 mai 1849.

Résultat du scrutin; votants : 376; pour l'adoption, 322, contre 54. — Le scrutin n'ayant pas réuni un nombre suffisant de votes, est annulé. Il y est procédé de nouveau. — Un vif débat s'engage entre divers orateurs sur les droits de l'Assemblée, dans la situation actuelle. M. Corbon reproche à M. de Falloux d'avoir engagé ses collègues à ne voter qu'à la fin de la séance. — M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, repousse ce reproche avec énergie dans les termes les plus péremptoirs. Il ne conteste pas, au reste, les droits de l'Assemblée. Seulement, il croit que maintenant l'usage de ce droit a des limites qu'il ne faut pas dépasser. Le scrutin, ouvert à 5 heures moins 1/4, est déclaré clos à 6 heures. Résultat : votants, 482; pour l'adoption de l'article de la commission, 367. Contre 45. — Nouvelle annulation du scrutin, faute d'un nombre suffisant. Le scrutin sera repris demain.

La séance est levée.

Séance du 22 mai. — Présidence de M. MARRAST.

A deux heures et demie la séance est ouverte. L'Assemblée est peu nombreuse.

M. MILLARD : Hier, nous avons eu le spectacle de deux scrutins annulés faute d'un nombre suffisant de votants. Je propose qu'à l'avenir, toutes les fois qu'une pareille situation se présentera, la discussion continue et que les urnes restent ouvertes pour la continuation du vote.

M. TASCHEREAU : Ce qu'on propose est impossible. On ne peut reprendre la discussion quand il n'y a pas eu de vote sur ce qui précède.

Un représentant dépose une proposition relative à la création d'une banque hypothécaire.

M. Sarrans dépose une proposition relative à une créance de M. Buchez sur l'Etat.

L'Assemblée adopte sans discussion un projet tendant à distraire de la commune d'Auxon, (Aube) les sections d'Eaux et Puiseaux.

M. ... dépose le rapport sur la proposition relative aux réparations à faire à la salle de l'Assemblée.

M. Sarrans a la parole pour les interpellations sur les affaires d'Italie et de Hongrie.

L'orateur débute par déclarer qu'hier il s'est servi d'une expression peu parlementaire. Il l'avoue, afin de débarrasser la discussion de toute animosité personnelle. (Oh! oh!) Par un premier vote, citoyens, vous avez témoigné l'intention de blâmer le cabinet qui s'était écarté du but que vous aviez assigné à l'expédition de Rome. Vous deviez penser que votre volonté serait obéie... Il

n'en a rien été. Votre résolution est du 7 mai; vous connaissez la proclamation du 12 mai adressée à l'armée par M. le général Oudinot.

A la vérité on n'a rien entrepris contre Rome. Mais ce n'est plus là que la contre-révolution poursuit son œuvre; c'est à Bologne; il vous suffira pour le comprendre de vous rappeler ce que le général Wemphen a entrepris. L'armée française a été augmentée en Italie, et sa solidarité avec les corps autrichiens et napolitains est manifeste aujourd'hui.

Il me reste à vous entretenir de l'intervention de la Russie dans les affaires de Hongrie. L'ambition du cabinet russe est connue; l'espoir qui le guide ne l'est pas moins. Cette intervention est une atteinte à tous les principes européens, et, particulièrement, au principe qui nous régit. Comment se fait-il que nous n'ayons pas encore protesté?

Pour pénétrer l'intention du czar, il suffit de lire son premier manifeste. Cette pièce est une déclaration de guerre à tous les intérêts démocratiques. Si, à ce premier document, vous joignez celui de la proclamation du roi de Prusse à son armée, vous ne douterez plus d'une coalition de toutes les aristocraties contre la démocratie. On la désigne sous le nom de démagogie, d'anarchisme! Partout, dans ces manifestes des rois, on flétrit ce qu'ils appellent la démagogie.

On me répondra, peut-être: Quel remède au mal? Le remède! il est facile: il existe dans la pratique du gouvernement républicain; dans l'appui donné à toutes les Républiques. (Très bien! à gauche.)

L'intrusion des forces russes dans les embarras de l'Autriche a pour but la France! Plus de 207,000 hommes sont en marche; un corps de réserve de 108,000 hommes se forme en arrière. C'est donc 315,000 hommes qu'on appelle aux armes! Il est impossible que des forces aussi considérables aient pour but de réduire la Hongrie. La Hongrie n'est que le prétexte. La coalition des rois se reforme. Quelle est la politique du gouvernement en face du danger qui nous menace?

M. DROUIN DE L'HUY, ministre des affaires étrangères: Citoyens, deux questions ont été traitées par le préopinant :

1° La question romaine. Vous connaissez quelle a été l'origine de l'expédition. Elle a déjà été le sujet d'un débat. L'Assemblée a fait entendre sa voix; elle a manifesté sa volonté!

Dès le lendemain de ce jour, un agent partait pour l'Italie; il était chargé d'un rapport circonstancié de la délibération, de l'ordre de faire exécuter les vœux de l'Assemblée. Je n'ai point à revenir sur une discussion qui a été complète, et dont le résultat est en pleine exécution.

La deuxième soulevée par le préopinant, touche à des faits récents; c'est la question de la Hongrie. Déjà nous en avons touché un mot à cette tribune. Je vous ai dit que ce qui s'est passé en Hongrie a éveillé toute la sollicitude du gouvernement; je vous ai dit qu'il en avait écrit à Saint-Petersbourg, à Londres, à Vienne, à Berlin.

On a dit que le temps des négociations était passé. Ce mot est grave. Quant à nous, nous continuons de négocier. (Clameurs à gauche.) Si quelqu'un nous blâme, qu'il vienne donc en présence des faits formuler une proposition formelle à la tribune! (Très bien! à droite.)

M. Guichard prétend qu'on pourrait induire de la conduite du ministère qu'il est en parfaite entente avec la coalition des rois contre la France.

M. Jolly demande qu'au moment où l'Assemblée va se séparer, elle témoigne par un ordre du jour motivé son opinion sur la politique du cabinet.

On nous porte le défi de formuler une proposition de guerre!... Eh bien! j'y réponds... Oui, je veux la guerre! (A gauche: Très bien!) Oui, je veux la guerre plutôt que l'asservissement de la France! Je préfère mourir les armes à la main que de voir la République abandonner ses devoirs et ses alliés! Je veux personnellement que vous changiez de fond en comble votre politique extérieure, et que, sans plus tarder, vous reconnaissiez la République romaine. (Oh! oh!) En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée l'ordre du jour motivé suivant :

« L'Assemblée nationale, considérant que le manifeste de l'empereur de Russie et les traités intervenus entre lui, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, sont attentatoires aux principes de la Constitution française et aux droits des peuples, contraires aux résolutions de l'Assemblée nationale prises dans la journée du 7 mai 1848, enjoint au gouvernement de prendre des mesures énergiques pour faire respecter le principe de nationalité de la République romaine et défendre la nationalité française partout où elle sera menacée. (Rumeurs, agitation. — Très bien! sur la Montagne.)

M. MAUGUIN : Les circonstances sont graves. Je partage une partie des appréhensions du préopinant; comme lui, je suis disposé à la résistance. Cependant, quoique les élections m'aient fait l'honneur de me renommer... (Bruit. Agitation. A l'ordre!) Je m'abstiendrai!... La mesure est trop grave, pour qu'une chambre, à la veille de se séparer, puisse discuter des questions aussi graves!... Chacun comprend ses devoirs à sa façon... Quant à moi, je déclare que je m'abstiendrai.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC : J'ai voté contre les crédits en faveur de l'expédition. Cependant je ne m'abstiendrai pas. Je voterai, et voici quel sera le sens de mon vote, je ne

Je crois pas que la République française puisse se porter solidaire de la République romaine. Je voterai contre l'ordre du jour présenté. (Très bien à droite.) Je ne méconnaissais pas la gravité du manifeste de l'empereur de Russie. Je reconnais que la guerre en Europe peut en sortir. Mais, c'est justement pour cela que je prendrai part au vote; parce que je pense qu'en de pareilles circonstances, l'Assemblée ne peut pas se séparer sans voter sur la proposition qui lui est faite. Par là, elle prendra une situation digne, sans paraître indifférente aux faits graves qui s'accomplissent en Allemagne. Une chance de guerre est apparue!... C'est une raison de plus pour agir avec gravité!... Je crois qu'on a eu tort d'attaquer la République romaine... Mais, en définitive, nous ne sommes pas obligés de la faire vivre à tout prix... Ce qui convient, c'est de surveiller les événements en Allemagne. Je ne voudrais pas que la rédaction de l'ordre du jour engage la France à reconnaître la République romaine.

M. JOLY : Je remercie le général de ses observations. Je consens à modifier mon ordre du jour dans le sens qu'il indique. Je consens à n'y laisser que les généralités de droit public, et d'en faire disparaître ce qui concerne la République romaine. (Mouvements divers.)

L'orateur donne une autre lecture de sa proposition.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC : J'en suis fâché pour moi; mais je ne puis encore me rencontrer avec M. Joly. Son nouvel ordre du jour, avec les généralités telles qu'il les conçoit, serait une déclaration de guerre pure et simple!... déclaration de guerre faite par l'Assemblée nationale!... Si M. Joly veut bien me donner cinq minutes, peut-être pourrions-nous nous entendre. A mon tour, je présenterai à l'Assemblée un ordre du jour tel que je le conçois. (Très-bien! très-bien!)

La séance est suspendue. Une grande agitation règne dans l'Assemblée.

Le général Cavaignac retourne à son banc et s'occupe d'une rédaction de l'ordre du jour à présenter.

La séance continue.

Nouvelles de Lyon

Depuis quelques jours, nous enregistrons maintes effractions nocturnes. Hier, vers les deux heures du matin, sur le quai de Retz, au n° 51, les garçons de magasin s'étant réveillés au bruit de *monseigneurs* qu'on essayait d'introduire pour soulever les volets, ont donné l'alarme. Les voleurs se sont enfuis. On parle de rien moins que d'une somme de 20 mille francs, objet de leur convoitise.

Dans la même nuit, place d'Albon, ces industriels étaient plus heureux : bon nombre d'outils de maçon ont été enlevés des ateliers d'un entrepreneur.

— La crue des eaux de la Saône continue. Elle commence à inonder les prairies environnantes et la levée de Saint-Laurent.

— Le sous-intendant militaire a fait commander à chaque boulanger de notre ville cent pains d'un kilogramme 1/2 chacun, avec recommandation de les faire cuire de manière à pouvoir supporter un long trajet.

Cette commande et le passage incessant des troupes qui défilent sur nos quais, se rendant aux garnisons du midi prouveraient que notre expédition d'Italie va prendre les proportions d'une guerre en règle qui pourraient bien devenir générale, si la protestation du ministère des affaires étrangères contre l'entrée des Russes en Autriche est confirmée.

(La Bourgogne).

— Par un arrêté du président de la République, en date du 9 mai 1849, rendu sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, M. Mallat (Antoine), sergent au régiment d'artillerie de marine, a été nommé à un emploi de sous-lieutenant au même corps, en remplacement de M. Maurice, de missionnaire.

— Le 20^e léger cantonné à Alleverd, passera cette nuit à Grenoble, et partira demain pour Vincy et Saint-Marcellin.

— Un douloureux événement a eu lieu hier à la porte de France.

Au moment où le 22^e quittait la ville, le cheval d'un chef de bataillon, effrayé par l'arrivée de la diligence de Lyon, s'est violemment jeté de côté et a renversé son cavalier qui a été tué sur le coup.

(Courrier de l'Isère).

AVIS. — La loi du 21 avril 1849, sur les criées publiques, l'affichage, la vente et la distribution d'imprimés étant expirée depuis le 14 de ce mois, la population est prévenue que les lois et règlements concernant la même matière seront scrupuleusement exécutés. En conséquence, il n'est plus permis de vendre, crier, distribuer ou colporter aucun journal ou imprimé de quelque nature que ce soit, ni aucune gravure, lithographie, etc., sans l'autorisation spéciale de M. le maire; il n'est plus permis non plus d'afficher sans préalablement avoir soumis à ce même magistrat les placards à afficher.

Les sociétés ou réunions électorales qui existaient en vertu de l'article 19 du décret du 28 juillet 1848, ne peuvent plus continuer leurs séances; elles auront donc, en conformité de ce décret, à donner avis aux autorités de leurs intentions comme le veut l'art. 2 dudit décret.

— Le 10 mai, à 4 heures du soir, le cadavre d'un inconnu a été trouvé sur les bords du Rhône, à Grigny.

Les traits sont tellement décomposés, que c'est à peine si l'on peut découvrir l'âge approximatif de cet inconnu, qui paraît âgé d'une soixantaine d'années.

La barbe est blanche ainsi que les cheveux très rares qui entourent une tête très chauve.

Il est porteur d'une veste et d'un pantalon de la même étoffe, drap bleu foncé, gilet fond rouge, des guêtres en peau et de gros souliers, chemise en coton blanc.

Il n'a été trouvé sur lui aucun papier qui puisse faire découvrir le nom de cet individu.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sont priées de les fournir au bureau de la police centrale de Lyon.

— Le 24 avril dernier à dix heures du matin, il a été retiré du Rhône, rive gauche, en aval du pont Napoléon, territoire de la commune de la Guillotière, le cadavre d'une femme inconnue jusqu'à ce jour.

Ce cadavre qui ne présente aucune trace de violence, paraît avoir séjourné peu de temps dans l'eau.

Signalément : Taille d'un mètre 45 centimètres; âge, 55 ans environ; cheveux et sourcils châtains grisonnants; yeux gris roux; front ordinaire; nez gros; bouche moyenne; menton rond; visage ovale; teint brun; plusieurs cicatrices : une au milieu du front, une au dessous de l'œil gauche, une sous le menton.

Robe d'indienne brune rayée, petits carreaux et fleurs; mouchoir de laine noire; bonnet rond, blanc, en coton; tablier en coton fond bleu à petits carreaux; bas de coton gris et bleu; souliers-escarpins lacés, garnis de clous sous les semelles; caleçon de coton blanc tricoté; mouchoir de poche en coton fond blanc à petits carreaux; une bague en cuivre au doigt médium de la main gauche.

Les personnes qui pourraient fournir des renseignements pour arriver à découvrir le nom de cette inconnue, sont priées de les adresser au bureau de la police centrale de la ville de Lyon.

— On lit dans le *Messenger du Midi*, du 21 mai :

« Nous n'avons reçu aucun renseignement positif sur les circonstances du criminel attentat dont M. Adam, procureur de la République près le tribunal de Lodève, a été victime avant-hier soir. On rapporte seulement que des rassemblements tumultueux se sont formés samedi soir dans cette ville, que l'autorité est parvenue à les dissiper, et que, à l'instant où tout semblait calme, M. Adam, qui avait activement contribué au maintien de l'ordre, a été atteint d'un coup de feu dans les reins, au moment où il rentrait à son domicile.

« Jusqu'ici le coupable n'a pu être arrêté.

« La ville de Lodève est plongée dans la consternation, tous les vrais patriotes ont éprouvé une indignation profonde à la nouvelle de ce crime odieux.

« Dès que la nouvelle de cet attentat fut parvenue hier à Montpellier, la cour d'appel, convoquée par M. le premier président, a évoqué la procédure et tout ce qui pouvait s'y rattacher.

« M. le conseiller Reynaud, membre de la chambre des mises en accusation, a été désigné pour juge d'instruction, et est parti pour Lodève hier, à trois heures du soir, avec M. le procureur-général.

« M. Gasne, substitut au parquet de la cour, et M. Manuel, greffier, sont également partis avec eux. Un fort détachement du génie les avait devancés. »

Nouvelles étrangères.

La *Gazette de Cologne* du 19 mai annonce en ces termes la prise d'Iserlohn par les troupes royales :

« Le 17 à 9 heures et demie du matin a commencé l'attaque d'Iserlohn par le 24^e régiment d'infanterie et des détachements du 13^e et du 27^e régiment. A 11 heures, la ville était au pouvoir des troupes, et la bourgeoisie témoignait une vive satisfaction d'être délivrée des terroristes. Au commencement les troupes ont usé de beaucoup de ménagements et elles ont fait beaucoup de prisonniers. Mais le lieutenant-colonel Schrotter étant tombé, atteint par une balle dans la poitrine, les soldats de son régiment ont continué le combat avec un grand acharnement, et tué beaucoup de monde aux insurgés. La maison d'où était parti le coup de feu contre le lieutenant-colonel

Schrotter a, dit-on, été démolie, et tous ceux qui s'y trouvaient ont péri.

« La bande partie d'Elberfeld, sous le commandement de Mirbach, a été dispersée et lui-même arrêté. »

— On écrit de Rastadt, le 17, à la *Gazette des Postes* de Francfort, que la garnison autrichienne a dû quitter la ville par ordre de la commission exécutive.

Le comité du pays a envoyé au grand-duc, qui se trouve en Alsace, l'invitation de rentrer dans ses Etats. Le grand-duc a demandé trois jours de réflexion qui expiraient le 18. Son entourage lui rendrait le plus mauvais service en l'engageant à ne pas rentrer; car on entend constamment les soldats et les citoyens dire qu'ils veulent leur grand-duc. Nulle part, dit la lettre, il n'est question de la République.

Les soldats ont refusé l'entrée de la ville à MM. Struve et Blind qui s'étaient présentés. M. Raveaux lui-même leur a conseillé de ne pas entrer. Des correspondances disent même que M. Brentano les a fait arrêter.

— On mande de Posen, 17 mai, que des négociations sont entamées entre les cabinets de Berlin et de St-Petersbourg pour faire occuper par des troupes russes la partie occidentale du grand-duché de Posen, située au-delà de la ligne de démarcation.

— L'Assemblée nationale de Francfort a, dans sa séance du 19 mai, adopté les résolutions suivantes :

« 1^o L'Assemblée nomme immédiatement, autant qu'il est possible parmi les princes régnants, un lieutenant-général de l'empire, qui exerce les droits et les devoirs du chef de l'empire;

« 2^o Le lieutenant-général de l'empire prête serment à la Constitution devant l'Assemblée nationale, puis il entre en fonctions;

« 3^o Le lieutenant-général de l'empire, après son entrée en fonction, prend aussitôt les mesures nécessaires pour la prestation de serment à la Constitution de la part des fonctionnaires de l'empire et de ceux des Etats particuliers;

« 4^o Il prend aussi des mesures immédiates pour l'élection et la convocation de la première diète de l'empire;

« 5^o Jusqu'à la réunion de la première diète, l'Assemblée nationale actuelle exerce les droits et les attributions de la diète de l'empire;

« 6^o Si la dignité de chef de l'empire, conférée au souverain du plus grand ou d'un des plus grands Etats de l'Allemagne, rencontrait des obstacles insurmontables, le lieutenant-général de l'empire continuerait ses fonctions, même après la réunion de la diète.

« 7^o Avec l'exécution de cette résolution, par laquelle la Constitution de l'empire est mise à exécution, finit la mission du pouvoir central, et ses attributions passent au lieutenant-général de l'empire. »

Cette proposition a été adoptée par appel nominal par 126 voix contre 106.

L'Assemblée a donc, par le fait, prononcé la destitution du grand vicar de l'empire et pourvu à son remplacement. Quelques membres ont voulu protester, mais la majorité a répondu à leur protestation par des rires.

BERLIN, 18 mai. — La Constitution allemande des gouvernements sera promulguée incessamment. Le conseil de l'empire est rétabli.

Le pouvoir central est conféré à la Prusse sous le titre de vicariat ou de protectorat. C'est la Constitution de Francfort modifiée d'après les propositions de la Prusse, avant la seconde lecture. En ce qui concerne l'état fédératif restreint, on se constituerait au besoin avant la Saxe et le Hanovre.

L'Assemblée du peuple de Franconie, forte de 60,000 hommes, a juré la Constitution de l'empire, ordonné un armement général et résolu d'envoyer un ultimatum au roi de Bavière pour le menacer d'une séparation s'il ne reconnaît pas la Constitution de l'empire.

On s'attend à une suspension d'hostilités entre le Danemarck et l'Allemagne, le roi de Prusse désirant avoir la disposition de toute son armée pour agir dans l'intérieur. On dit même qu'il songe à confier la garde de la partie polonaise du grand-duché de Posen à des troupes russes.

A. MEINEL, gérant.

CHANOINE, imprimeur, à Lyon, 18, place de la Charité